

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

N° 200/07/2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES.

**Monsieur Jean-Pierre FOISSAC donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 83 du 8 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe Assainissement collectif pour 2021,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2020, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2020, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe Assainissement collectif du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

En section d'exploitation :

En recettes :

La principale inscription nouvelle concerne les primes épuratoires versées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 125 000 €.

En dépenses :

La principale proposition nouvelle concerne un complément de crédit pour des prestations diverses de 103 000 € dont 72 000€ de frais supplémentaires de traitement des boues des eaux usées dû à des normes de traitement plus élevées en raison de la COVID 19.

En section d'investissement :

En recettes :

Les principales inscriptions nouvelles sont les suivantes :

- Affectation de l'excédent global d'exploitation 2020 de 406 037.23 € constaté à la clôture de l'exercice 2020.
- Reprise de l'excédent du solde d'exécution 2020 d'investissement (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 129 552.72 €, constaté à la clôture de l'exercice 2020.
- Réduction de l'emprunt d'équilibre, inscrit au Budget primitif 2021, à hauteur de 485 726.11 €.

En dépenses :

La proposition nouvelle concerne un ajustement budgétaire de chapitre à chapitre (23 à 20) pour financer un complément de frais d'études pour 150 000 € comprenant notamment le schéma directeur assainissement portant sur le territoire du GMCA hors Montauban.

Le total des restes à réaliser en dépenses d'investissement à reporter en 2021 s'est élevé 1 071 863.84 €

Au final, le Budget Supplémentaire 2021 Budget Annexe Assainissement collectif présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	106 500,00	70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	3 500,00	
					74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	125 000,00	
		Total Dépenses Réelles d'Exploitation		106 500,00	Total Recettes Réelles d'Exploitation		128 500,00	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		22 000,00			
		Total Dépenses Ordre d'Exploitation		22 000,00	Total Recettes Ordre d'Exploitation		0,00	
	REPORTS	Résultat d'Exploitation Reporté			0,00	Résultat d'Exploitation Reporté		0,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION				128 500,00	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		128 500,00	

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
INVESTISSEMENT	REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-485 726,11
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-150 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	406 037,23
		Total Dépenses Réelles Investissement		0,00	Total Recettes Réelles Investissement		-79 688,88
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	22 000,00
		Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement		22 000,00
	REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent			1 071 863,84	Restes à réaliser de l'exercice précédent	
Résultat d'investissement reporté			0,00	Résultat d'investissement reporté		1 129 552,72	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				1 071 863,84	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 071 863,84

TOTAL DEPENSES	1 200 363,84	TOTAL RECETTES	1 200 363,84
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Budget Annexe Assainissement collectif 2021 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	3 422 100,00	1 071 863,84	4 493 963,84
Exploitation	2 843 993,00	128 500,00	2 972 493,00
TOTAL	6 266 093,00	1 200 363,84	7 466 456,84

Considérant que le Budget Supplémentaire Budget Annexe Assainissement collectif 2021, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe Assainissement collectif, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

